

## TERMES DE REFERENCE

# **Recrutement d'un spécialiste en Gestion risques de Violence Basée sur le Genre au niveau de l'Unité nationale de Gestion du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive - Madagascar**

---

## **1. Contexte et justification**

Avec l'appui de la Banque Mondiale, le Gouvernement malagasy met actuellement en œuvre la troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance (connu sous le sigle « PIC3 » ou, simplement, « le Projet ») intitulée « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive ». L'objectif de développement dudit Projet est d'accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles de Madagascar à travers les secteurs Agrobusiness, Tourisme et Digital.

Le Projet, au niveau de la coordination nationale, couvre également les Antennes régionales DIANA, Atsimo Andrefana, Anosy (Sud) ; Analanjorofo (y inclus Sainte Marie), Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana et la Région d'Analamanga (uniquement pour le secteur « Digital »)

L'approche intégrée du Projet l'amène à intervenir sur plusieurs axes complémentaires selon les Composantes ci-après :

- **Composante 1** : Attirer, retenir les investissements privés et améliorer l'environnement des affaires au niveau national.
- **Composante 2** : Lever les contraintes aux investissements privés et améliorer la compétitivité économique.
- **Composante 3** : Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'entrepreneuriat dans les secteurs cibles.
- **Composante 4** : Gestion du Projet, y compris la Gestion des risques sociaux et sociaux.
- **Composante 5** : Mécanisme de Réponse Immédiate.
- Conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, ce Projet est classé dans la catégorie « niveau de risque substantiel ».

Les instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux ont été préparés et validés conformément au Cadre juridique national applicable et au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale avec ses dix (10) Normes Environnementales et Sociales (NES) dont huit (08) sont pertinentes pour le Projet : NES 1 Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ; NES 2 Emploi et conditions de travail ; NES 3 Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES 4 Santé et sécurité des populations ; NES 5 Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ; NES 6 Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ; NES 8 Patrimoine culturel ; et NES 10 Mobilisation des parties prenantes et information.

Pour l'exécution des activités du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive et conformément aux instruments cadre de gestion CES du Projet, l'Unité nationale de Gestion du Projet (UGP) entend recruter des spécialistes en VBG et dont la mission est décrite dans les présents Termes de Référence (TdR)

## **2. Objectifs de la mission**

Sous la responsabilité directe du Coordonnateur du Projet PIC3, le titulaire du poste de Spécialiste en VBG a pour principale mission l'amélioration continue de la performance de la gestion des risques sociaux du Projet tout en veillant à l'écoute permanente des différentes parties prenantes. Spécifiquement et conformément aux instruments E&S du Projet, il ou elle est appelé(e) à intégrer la gestion des aspects liés à la gestion des risques de VBG/EAS/HS à toutes les phases (Préparation – Mise en œuvre – Evaluation et Clôture) des différentes activités ou sous-projets liés aux différentes composantes.

### 3. Consistance de la mission

Le Spécialiste en VBG assure les rôles suivants :

- Assurer la mise œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par ces documents, y compris le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui englobent aussi le Plan d'Action EAS/HS ; le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; les Procédures de gestion de main d'œuvre (PGMO) ; et le Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP) ;
- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS soit intégrée dans l'évaluation sociale faisant partie du PGES-Chantier qui sera réalisée pendant la préparation des activités du Projet et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du Projet et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'Action EAS/HS ; et
- Contribuer au suivi et à la validation des éléments VBG des documents de Gestion des risques environnementaux et sociaux préparés dans le cadre du Projet, tels que cités ci-haut.

Pour ce faire, il/elle sera chargé(e) des activités ci-après :

#### **(1) Mise en œuvre et de la coordination des activités de prévention et de réponse ainsi que d'atténuation des risques**

##### a) Supervision des contrats des prestataires:

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux EAS/HS dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Propositions (DP) ou de cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ; et
- Contribuer à l'évaluation des offres des soumissionnaires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de EAS/HS du contractant soit prise en compte.

##### b) Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG :

- Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants / ONG spécialisés en matière de VBG ou autres qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux EAS/HS, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le Projet, du personnel du Projet et des divers travaux de chantier ouverts dans les zones d'intervention du Projet ;
- Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes, ce qui pourrait comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des Services de

qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du Projet ; et

- Avec l'appui de consultants spécialisés (quand c'est nécessaire), assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG/EAS/HS tout au long du Projet, qui comprendra, entre autres, les ouvriers, le personnel du Projet, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de EAS/HS, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

c) Appui à la mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre du Projet, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le Projet pour faire en sorte que les personnes ayant été victimes d'un acte EAS/HS reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées et la qualité des services dans le circuit de référencement) ; et
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la capture, le stockage, et le partage éthiques des données liées aux plaintes EAS/HS.

d) Coordination et collaboration:

- Collaborer avec les autres experts de l'UGP, notamment les deux Spécialistes en mesures de gestion de risques environnementaux et sociaux, dans le cadre de leurs activités ;
- Participer aux réunions périodiques de coordination du Projet et, si nécessaire sur les chantiers, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ; et
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de EAS/HS menées dans le cadre du projet.

## **(2) Suivi et évaluation**

a. Suivi des activités et indicateurs divers :

- Mettre en place un Plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et à la gestion des cas de EAS/HS, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation de la Banque mondiale, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui permettra à l'expert(e) en VBG de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;

- Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment en ce qui concerne le rapportage et le suivi des plaintes EAS/HS liées au Projet (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de EAS/HS et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
- Sur la base des informations récoltées directement et fournies par les consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (ex : tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, les codes de bonne conduite mis en vigueur, et les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi du personnel du projet ; et
- Documenter les bonnes pratiques ou *success stories* vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques EAS/HS.

b. Analyse des données et activités :

- Évaluer les activités du Projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de EAS/HS ; et
- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas de EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

c. Rapportage :

- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS du Projet et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ; et
- Contribuer à la préparation des Plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du Projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG/EAS/HS dans lesdits rapports.

#### **4. Lieu de travail**

Le spécialiste en VBG ainsi recruté sera basé à Antananarivo au niveau de l'UGP, mais avec des déplacements fréquents et ponctuels dans les régions d'intervention du Projet. Nonobstant le lieu d'affectation, selon les besoins, le spécialiste en VBG pourra être appelé à effectuer des déplacements dans d'autres zones d'intervention du PIC3. En tant que de besoin, la Coordination nationale du Projet peut l'affecter à une autre zone d'action du PIC.

#### **5. Conditions de travail**

Conformément au document Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) validé du PIC3, le spécialiste en VBG est classé dans la catégorie des « Travailleurs Directs » du Projet et défini comme personnel permanent.

Le spécialiste en VBG est recruté pour une durée d'une (01) année renouvelable sous réserve toutefois d'une période d'essai de six (06) mois concluants. Tous les ans, et jusqu'à la fin de la première phase du programme, des possibilités d'extension du contrat sont envisageables suite à des évaluations annuelles performantes et satisfaisantes du spécialiste en VBG par le Projet.

## 6. Profil

Le spécialiste en VBG devrait avoir les qualifications ci-après :

- Détenteur(-trice) d'un Diplôme Bacc+5, ou équivalent, en sciences sociales, en droit, en gestion de projet, ou toute autre discipline similaire ;
- Au moins huit ans d'expérience professionnelle globale ;
- Au moins deux ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;
- Au moins deux ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, et/ou la santé de la reproduction, serait un atout ;
- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS ;
- Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Des bonnes connaissances des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Une bonne connaissance de la législation nationale de Madagascar en matière de VBG ;
- Une bonne maîtrise des outils informatiques de bureau (traitement de texte, Excel, Internet et Intranet, etc.)
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse, bonnes capacités rédactionnelles :
- Apte et disponible à se déplacer fréquemment dans les régions d'intervention du PIC 3 ;
- Bonnes capacités orale en Français et en Malagasy, et aptes à corriger les documents ;
- Bonnes aptitudes à prendre en compte les commentaires et observations émanant des spécialistes en Environnement de la Banque Mondiale sur les différents outils d'évaluation environnementale et sociale développés par les prestataires du Projet ;
- Seront des atouts :
  - Bonnes capacités d'écoute et de communication
  - Connaissances du contexte de développement rural, des dialectes et des pratiques culturelles dans les Régions d'intervention
  - Expérience dans un (des) Projet(s) financé(s) par la Banque Mondiale ;

## 7. Livrables

Deux (02) catégories de livrables sont à livrer par le/la spécialiste en VBG durant son mandat :

- Des rapports périodiques d'activités sur des mensuelles et trimestrielles ;
- Des documents validés liés à la gestion environnementale et sociale des sous projets après revues et modifications suite aux observations et commentaires de la Banque Mondiale.